



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire

Direction des Finances communales

Luxembourg, le 20 décembre 2006

Références: 57/2006/CAC

Affaire suivie par : Claudine Gonzalez

COMMISSARIAT DE DISTRICT
22 DEC. 2006
Luxembourg

Concerne : *VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE*

Objet : *Organisation scolaire définitive de l'enseignement musical 2006-2007*

Retourné à Monsieur le Commissaire de district à Luxembourg avec l'information que j'approuve l'organisation scolaire définitive approuvée par le conseil communal d'Esch-sur-Alzette en date du 24 novembre 2006.

Néanmoins, il y a lieu de formuler la remarque suivante :

L'enseignement musical sera dispensé en régie directe avec un total de 880,50 heures d'enseignant. En tout 1.179 cours individuels et collectifs sont organisés pour un total de 2.445 élèves (élèves-cours).

Pour le Ministre de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire,
Le Premier Conseiller de Gouvernement

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
- 4 JAN. 2007

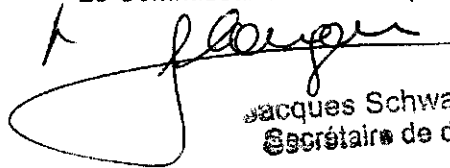
Marc LEONHARD

Copie de la présente est adressée à Monsieur le Commissaire à l'enseignement musical pour information.

No. 195
Transmis à M. adame le Bourgmestre de
la commune de Esch-sur-Alzette
pour information.

Luxembourg, le 22 DEC. 2006

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachten
Secrétaire de district,